



Guide du stationnement Stationnement 2021-2022

PRÉSENTATION INDIGO

- Les étapes de la réservation
- Les étapes de la gestion du dossier

Paiement d'un permis de stationnement

Au centre de services scolaire de la Capitale, l'attribution d'un permis de stationnement aux employés se fait de façon électronique. Chaque employé régulier qui le désire doit remplir un formulaire électronique et effectuer le paiement par carte de crédit ou par déduction à la source (DAS). Aucune vignette n'est remise. Le contrôle s'effectue par la plaque d'immatriculation du véhicule.

Les places étant attribuées par tirage au sort dans certains établissements, il est possible que le nom de votre établissement ne soit pas dans le menu déroulant. Les établissements concernés communiqueront la procédure ultérieurement.

Tarifification

VIGNETTE MENSUELLE - EMPLOYÉS/ÉLÈVES	40 \$
VIGNETTE MENSUELLE - CLIENTÈLE EXTERNE	130 \$
VIGNETTE MENSUELLE - INTERVENANTS	100 \$
VIGNETTE ANNUELLE RÉGULIÈRE - EMPLOYÉS	152 \$
VIGNETTE ANNUELLE RÉGULIÈRE - EMPLOYÉS (DAS)	152 \$ en 20 prélèvements égaux
VIGNETTE ANNUELLE RÉGULIÈRE - CLIENTÈLE EXTERNE	495 \$
VIGNETTE ANNUELLE RÉGULIÈRE - INTERVENANTS	381 \$
VIGNETTE ANNUELLE RÉSERVÉE - EMPLOYÉS	270 \$
VIGNETTE ANNUELLE RÉSERVÉE - EMPLOYÉS (DAS)	270 \$ en 20 prélèvements égaux
VIGNETTE SESSION AUTOMNE - CLIENTÈLE EXTERNE	307 \$
VIGNETTE SESSION AUTOMNE - EMPLOYÉS/ÉLÈVES	95 \$
VIGNETTE SESSION AUTOMNE - INTERVENANTS	236 \$

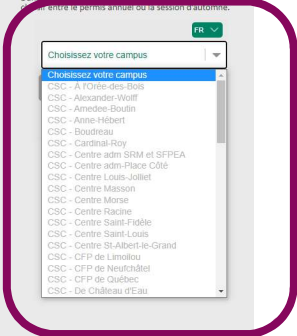
Précisions sur le prélèvement sur la paie - déduction à la source (DAS)

- Vous avez jusqu'au 31 août inclusivement pour vous inscrire au prélèvement sur la paie.
- Le prélèvement sur la paie est réservé exclusivement au personnel RÉGULIER détenant un poste au Centre de services scolaire de la Capitale. Les employés occasionnels et contractuels ne sont pas admissibles.
- Le prélèvement sur la paie est réservé uniquement pour le paiement d'une vignette ANNUELLE ou d'une vignette ANNUELLE RÉSERVÉE.
- Les prélèvements s'effectuent à compter de la paie du 17 septembre et seront répartis en 20 prélèvements égaux.
- Au départ d'un employé s'étant prévalu du prélèvement sur la paie, le solde dû est perçu sur la dernière paie.

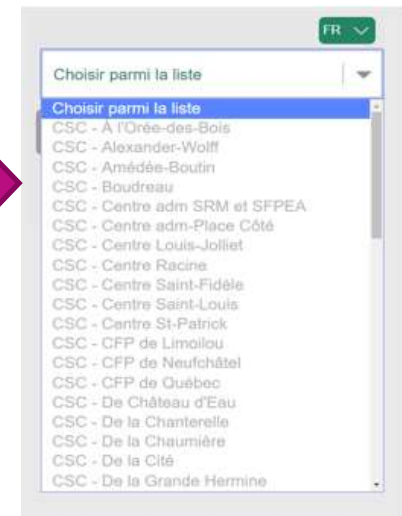
À LIRE AVANT DE PROCÉDER À VOTRE INSCRIPTION
Comment utiliser l'application INDIGO (PDF)

Précisions sur le formulaire d'inscription

- Sélectionnez le lieu de votre travail dans le menu déroulant.
- Sélectionnez une option de stationnement entre la 1^{re} case (passe mensuelle) OU la 2^e case (permis de stationnement).
Dans le cas d'un permis de stationnement, vous devez sélectionner la session d'inscription.



Trouvez votre établissement cliquant sur le menu déroulant.



Centre de services scolaire de la Capitale Québec

INDIGO

Paiement d'un permis de stationnement

À LIRE AVANT DE PROCÉDER À VOTRE INSCRIPTION

Tarifcation

VIGNETTE MENSUELLE - EMPLOYÉS/ÉLÈVES	40 \$
VIGNETTE MENSUELLE - CLIENTÈLE EXTERNE	130 \$
VIGNETTE MENSUELLE - INTERVENANTS	100 \$
VIGNETTE ANNUELLE RÉGULIÈRE - EMPLOYÉS	152 \$
VIGNETTE ANNUELLE RÉGULIÈRE - EMPLOYÉS (DAS)	152 \$ en 20 prélèvements égaux
VIGNETTE ANNUELLE RÉGULIÈRE - CLIENTÈLE EXTERNE	495 \$
VIGNETTE ANNUELLE RÉGULIÈRE - INTERVENANTS	381 \$
VIGNETTE ANNUELLE RÉSERVÉE - EMPLOYÉS	270 \$
VIGNETTE ANNUELLE RÉSERVÉE - EMPLOYÉS (DAS)	270 \$ en 20 prélèvements égaux
VIGNETTE SESSION AUTOMNE - CLIENTÈLE EXTERNE	307 \$
VIGNETTE SESSION AUTOMNE - EMPLOYÉS/ÉLÈVES	95 \$
VIGNETTE SESSION AUTOMNE - INTERVENANTS	236 \$

Précisions sur le prélevement sur la paie - déduction à la source (DAS)

- Vous avez jusqu'au 31 août inclusivement pour vous inscrire au prélevement sur la paie.
- Le prélevement sur la paie est réservé exclusivement au personnel RÉGULIER détenant un poste au Centre de services scolaire de la Capitale. Les employés occasionnels et contractuels ne sont pas admissibles.
- Le prélevement sur la paie est réservé uniquement pour le paiement d'une vignette ANNUELLE ou d'une vignette ANNUELLE RÉSERVÉE.
- Les prélèvements s'effectuent à compter de la paie du 17 septembre et seront répartis en 20 prélèvements égaux.
- Au départ d'un employé s'étant prévalu du prélevement sur la paie, le solde dû est perçu sur la dernière paie.

Choisissez le type de vignette dans le menu déroulant et cliquez sur réserver.

FR

CSC - Centre adm SRM et SFPEA

Choisissez votre passe mensuelle

Choisissez votre passe mensuelle

- Vignette annuelle régulière - Clientèle externe
- Vignette annuelle régulière - Employés
- Vignette annuelle régulière - Intervenants
- Vignette annuelle réservée - Clientèle externe
- Vignette annuelle réservée - Employés
- Vignette annuelle réservée - Intervenants
- Vignette mensuelle - Clientèle externe
- Vignette mensuelle - Employés
- Vignette mensuelle - Intervenants

RÉSERVER

ÉTAPE 3_ VALIDEZ VOTRE RÉSERVATION

RÉSERVATION DU STATIONNEMENT - LISTE DES OFFRES

IDENTIFIANT

DESTINATION:

P 125, rue des Commissaires
Québec, QC G1K 1M7

PRODUITS DISPONIBLES

CHOISIR DANS LA LISTE

INDIGO
P

VIGNETTE SESSION ÉTÉ - CLIENTÈLE EXTERNE
Stationnement réservé pour la clientèle externe /
Période de validité du 1er mars 2018 au 31 août 2018
[Plus d'informations >>](#)
de: Lundi 23 Juillet 2018 15:55
A: Vendredi 31 Août 2018 23:30

\$270.00

SÉLECTIONNER

ANNULER X



IMPORTANT!
VOUS N'AVEZ PAS
D'IDENTIFIANT.



Validez votre choix en
cliquant sur
sélectionner.



< Retour

RÉSERVATION DU STATIONNEMENT - INFORMATIONS CLIENT

Sélection en cours: Vignette annuelle régulière - Employés

MES INFORMATIONS

Prénom*

Nom*

Adresse*

Ville*

Province* Code Postal*

Adresse courriel *

de matricule*
5 chiffres, ex : 99999

INFORMATIONS DU VÉHICULE

Marque* Modèle* Couleur*

Plaque d'immatriculation *
sans espace /
no space, ex.: XXX999

Ajouter un autre véhicule

Total de la réservation en cours : \$152.00 Voir les détails

AJOUTER AU PANIER ET PAYER >

OU

AJOUTER UNE AUTRE RÉSERVATION +



Inscrivez vos informations dans les cases appropriées et cliquez sur ajouter au panier.

ATTENTION VOTRE NUMÉRO DE PLAQUE DOIT ÊTRE INSCRITE SANS ESPACE
EXEMPLE: ZZZ999 👍

ÉTAPE 5_PAIEMENT ET CONFIRMATION

Retour

RÉSERVATION DU STATIONNEMENT

Total en cours : \$270.00
1 Réservation

MASQUER LES INFORMATIONS TARIFAIRES

Il y a 1 Produit(s) dans le panier

CSC - Centre adm SRM et SFPEA - Vignette session été - Clientèle externe \$270.00
de: Lundi 23 Juillet 2018 15:55 Voir les détails
A: Vendredi 31 Août 2018 23:59

Retirer Modifier les informations client Coupon

undefined - Vignette session été - \$270.00

Total : \$ 270.00

AJOUTER UNE AUTRE RÉSERVATION +

IDENTIFIANT

INFORMATIONS DE PAIEMENT

Adresse courriel * Utiliser les informations client
test@hotmail.com

Numéro de carte de crédit *
432000000001234 VISA

Nom du propriétaire de la carte de crédit *
TEST TEST

Mois d'expiration * Années * Code de sécurité *
11 2027 000

S'il vous plaît Créer un compte Si vous souhaitez sauvegarder vos informations de paiement

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE
(CLIQUER POUR VOIR LES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE)

J'accepte les conditions générales de vente *

RÉSERVER > ANNULER ✕

Suivez les étapes selon le choix du paiement.

Option Carte de crédit

Inscrivez vos informations de paiement

Cochez J'accepte les conditions générales de vente *

Cliquez **RÉSERVER >**

Option DAS (déduction à la source)

Cochez J'accepte les conditions générales de vente *

Cliquez **RÉSERVER >**

ÉTAPE 6_ RÉCEPTION DE VOTRE REÇU

IMPORTANT

Votre reçu vous sera envoyé par courriel. Si vous ne trouvez pas votre reçu, je vous invite à regarder dans vos courriels indésirables.

Conservez votre reçu afin de garder votre numéro de référence. **Numéro de référence**

Car ces éléments vous permettront de retourner dans l'application pour apporter des changements futurs.

Numéro de référence : 13404521

Plaque d'immatriculation	Marque	Modèle	Couleur	Status	Addection
123ABC	NISSAN	SENTRA	NOIR	Active	Tuesday 24 Jul 2018 09:33

Adresse : CSC - Boudreau
136, rue Beaucage
Québec, QC G1M 1G6
418-686-4040

Reçu de stationnement : Vignette session été - Employés

Nom : INDIGO CANADA
Courriel : enrique.sanchez-perez@group-indigo.com
Numéro de carte : xxxx-xxxx-xxxx-3042
Exp. : 0221
Du : Mardi 24 juillet 2018 09:29
Au : Vendredi 31 août 2018 23:59
TPS : 120996095
TVQ : 1003421861

Durée	Description	Montant
	Vignette session été - Employés	83,00 \$
Code Coupon :		Montant:
	Inclut la TPS @ 5.000%	0,36 \$
	Inclut la TVQ @ 9.975%	0,72 \$

Total : 83,00 \$

Site web du Centre de services scolaire de la Capitale

Paiement d'un permis de stationnement

Au centre de services scolaire de la Capitale, l'attribution d'un permis de stationnement aux employés se fait de façon électronique. Chaque employé régulier qui le désire doit remplir un formulaire électronique et effectuer le paiement par carte de crédit ou par déduction à la source (DAS). Aucune vignette n'est remise. Le contrôle s'effectue par la plaque d'immatriculation du véhicule.

Les places étant attribuées par tirage au sort dans certains établissements, il est possible que le nom de votre établissement ne soit pas dans le menu déroulant. Les établissements concernés communiqueront la procédure ultérieurement.

Tarification

VIGNETTE MENSUELLE - EMPLOYÉS/ÉLÈVES	40 \$
VIGNETTE MENSUELLE - CLIENTÈLE EXTERNE	130 \$
VIGNETTE MENSUELLE - INTERVENANTS	100 \$
VIGNETTE ANNUELLE RÉGULIÈRE - EMPLOYÉS	152 \$
VIGNETTE ANNUELLE RÉGULIÈRE - EMPLOYÉS (DAS)	152 \$ en 20 prélèvements égaux
VIGNETTE ANNUELLE RÉGULIÈRE - CLIENTÈLE EXTERNE	495 \$
VIGNETTE ANNUELLE RÉGULIÈRE - INTERVENANTS	381 \$
VIGNETTE ANNUELLE RÉSERVÉE - EMPLOYÉS	270 \$
VIGNETTE ANNUELLE RÉSERVÉE - EMPLOYÉS (DAS)	270 \$ en 20 prélèvements égaux
VIGNETTE SESSION AUTOMNE - CLIENTÈLE EXTERNE	307 \$
VIGNETTE SESSION AUTOMNE - EMPLOYÉS/ÉLÈVES	95 \$

À LIRE AVANT DE PROCÉDER À VOTRE INSCRIPTION

[Comment utiliser l'application INDIGO \(PDF\)](#)

Précisions sur le formulaire d'inscription

1. Sélectionnez le lieu de votre travail dans le menu déroulant.
2. Sélectionnez une option de stationnement entre la 1^{re} case (passe mensuelle) **OU** la 2^e case (permis de stationnement). Dans la 2^e case (permis de stationnement), vous pourrez choisir entre le permis annuel ou la session d'automne.

FR

Choisissez votre campus

RÉSERVER

[Se connecter / Gérer ma réservation](#)

Cliquez directement
sur se connecter/
Gérer ma réservation

ÉTAPE 9_RETROUVER LA RÉSERVATION

RÉSERVATION DU STATIONNEMENT - IDENTIFIANT

IDENTIFIANT [Créer un nouveau compte](#)

Adresse courriel
enrique.sanchez-perez@gr

Mot de passe

13404521

Se souvenir de moi

OU

Code postal
G2K2C9

RETRouver LA RÉSERVATION >

ANNULER X

ENTRER > ANNULER X

A red prohibition sign is overlaid on the login section (email, password, remember me).

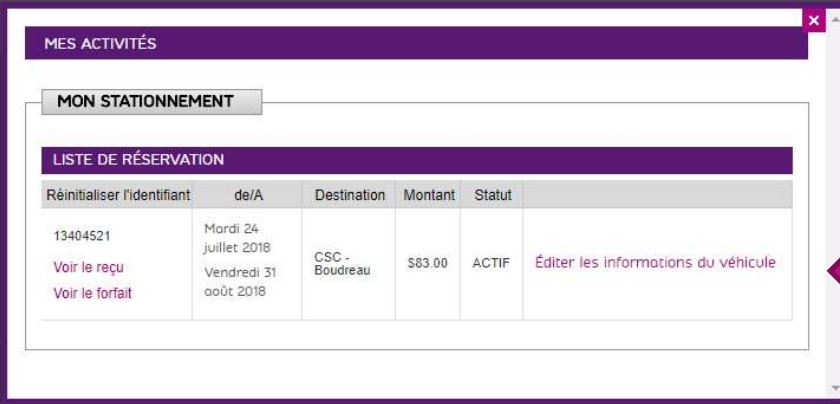
Entrez vos informations

Votre courriel et
[Votre numéro de référence](#)

ou

Votre code postal

Cliquez sur retrouver la réservation



MES ACTIVITÉS

MON STATIONNEMENT

LISTE DE RÉSERVATION

Réinitialiser l'identifiant	de/A	Destination	Montant	Statut	
13404521	Mardi 24 juillet 2018	CSC - Boudreau	\$63.00	ACTIF	Éditer les informations du véhicule

Pour modifier ou ajouter un
véhicule vous devez cliquer sur
le bouton:
Éditer les informations du véhicule

Plaque d'immatriculation	Couleur	Marque	Modèle	État/Province	Supprimer
123ABC	NOIR	NISSAN	SENTRA		X

Marque* Modèle* Couleur*

HONDA CIVIC ROUGE

Plaque d'immatriculation *

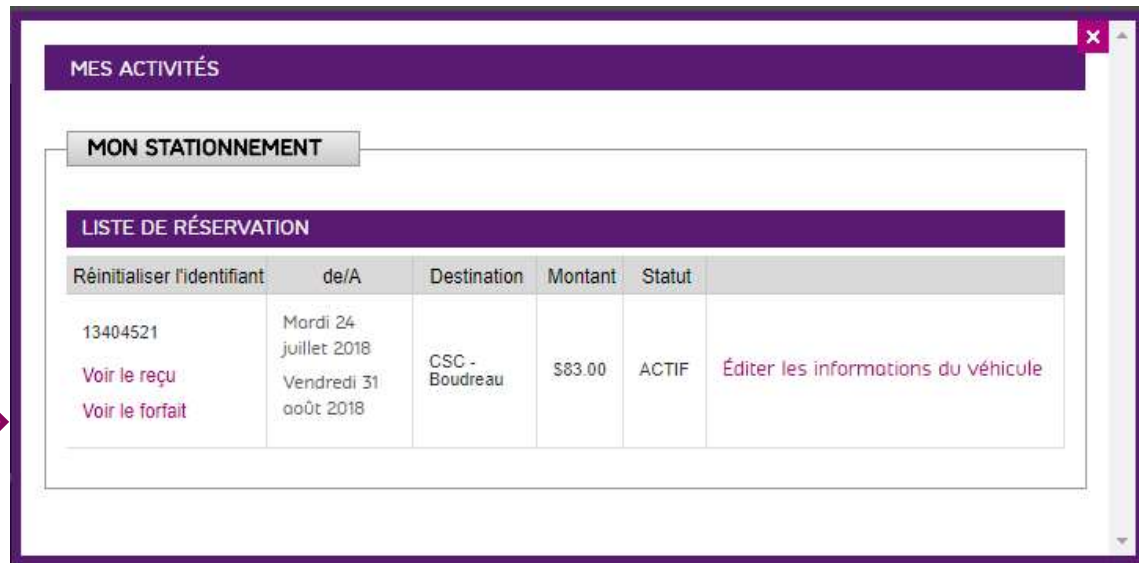
456DEF

AJOUTER SAUVEGARDER

Pour retirer un véhicule vous devez cliquer sur le X

Pour ajouter un véhicule inscrivez vos informations dans les cases appropriées et cliquez sur **AJOUTER** et **SAUVEGARDER**

CLIQUEZ SUR LE
BOUTON
Voir le reçu



MES ACTIVITÉS

MON STATIONNEMENT

LISTE DE RÉSERVATION

Réinitialiser l'identifiant	de/A	Destination	Montant	Statut	
13404521	Mardi 24 juillet 2018	CSC - Boudreau	\$83.00	ACTIF	Éditer les informations du véhicule

Buttons: Voir le reçu, Voir le forfait

Au Centre de services scolaire de la Capitale (CSSC), le stationnement est **PAYANT** pour les établissements disposant d'un parc de stationnement.

1. TARIFS

- 1.1 Les tarifs sont fixés et approuvés par la CSSC et s'appliquent à l'occupation d'une seule place de stationnement, sauf la zone scooters qui peut accueillir plusieurs scooters.
- 1.2 La grille tarifaire prévoit des tarifs distincts selon différentes catégories d'utilisateurs.
- 1.3 Le loyer de l'espace est payable d'avance.
- 1.4 Le loyer n'est pas remboursable en tout ou en partie.
- 1.5 Tout chèque retourné avec la mention « provision insuffisante » occasionne des frais supplémentaires payables par l'utilisateur selon les montants exigés.

2. PERMIS DE STATIONNEMENT

- 2.1 Au CSSC, la personne autorisée à stationner peut être un élu, un employé, un élève, un bénévole, un intervenant, un locataire ou un client pour un usage relié aux activités de la CSSC ou de l'un de ses établissements.
- 2.2 Le propriétaire d'une motocyclette doit inscrire le numéro de la plaque d'immatriculation lors de son inscription.
- 2.3 Le permis de stationnement est valide de 7 h à minuit, à moins d'une demande de dérogation spécifique.
- 2.4 Le stationnement de nuit est strictement interdit de minuit à 7 h, à moins d'une demande de dérogation spécifique.
- 2.5 Le permis de stationnement INDIGO est valide dans tous les parcs de stationnement du CSSC gérés par INDIGO, SAUF pour les écoles Joseph-François-Perrault et Jean-de-Brébeuf dont les parcs de stationnement sont gérés par la Ville de Québec. INDIGO et le Centre de services scolaire de la Capitale nient toute responsabilité pour les contraventions émises par la Ville de Québec à l'endroit d'un utilisateur.
- 2.6 Le paiement d'un permis de stationnement ne garantit pas de façon absolue l'accès à un espace de stationnement.
- 2.7 L'utilisateur qui paie pour un espace réservé dispose d'un espace dans un seul parc de stationnement et identifié comme tel par une plaquette numérotée. Toute autre personne utilisant cet espace réservé s'expose à l'émission d'avis de réclamation et au remorquage de son véhicule. Le permis de stationnement réservé n'existe que sur une base annuelle et, en situation de manque d'espaces dans un parc de stationnement, les employés ont priorité sur les autres catégories d'utilisateurs.



3. RESTRICTIONS ET SANCTIONS

- 3.1 L'utilisateur s'engage à respecter les règlements en vigueur, l'affichage et le lignage dans les parcs de stationnement ainsi que tout avis émis pour assurer la sécurité et le bon fonctionnement du stationnement.
- 3.2 Le détenteur de permis de stationnement s'engage à ne pas utiliser les espaces dédiés aux autobus scolaires ni à nuire à la circulation de ceux-ci à défaut de quoi, son véhicule pourrait être REMORQUÉ SANS AVIS. Les frais de remorquage sont aux frais de l'utilisateur fautif.
- 3.3 Le détenteur d'un permis de stationnement s'engage à ne pas utiliser les espaces dédiés aux visiteurs des établissements, aux personnes handicapées et aux usagers des plateaux sportifs municipaux, à défaut de quoi, il s'expose à l'émission d'un avis de réclamation par INDIGO.
- 3.4 Tout usager occupant un espace réservé dont il n'a pas payé les droits s'expose à l'émission d'un avis de réclamation par INDIGO et au remorquage de son véhicule.
- 3.5 En situation d'insuffisance d'espaces de stationnement, la priorité de location sera accordée aux employés, aux élèves ou aux usagers dont les services sont reliés à l'établissement concerné.
- 3.6 En situation d'insuffisance d'espaces de stationnement, la direction de l'établissement concerné pourra déterminer la façon de prioriser l'attribution des places disponibles au sein de son personnel.
- 3.7 Les usagers propriétaires de scooters doivent utiliser UNIQUEMENT les espaces dédiés aux scooters (disponibles dans certains établissements seulement). Les motos ne sont pas autorisées dans ces espaces.
- 3.8 L'utilisateur qui contrevient aux conditions de location (ou règlements) reçoit un avis de réclamation par INDIGO et doit en défrayer le coût. Après trois (3) avis de réclamation non réglés, l'utilisateur s'expose au remorquage de son véhicule.
- 3.9 Pour récupérer un véhicule remorqué, veuillez communiquer avec INDIGO au 418 628-6852.

4. ANNULATION DU CONTRAT ET NON REMBOURSEMENT

- 4.1 Les cas de fraude ou de fausse déclaration entraînent automatiquement le remorquage du véhicule et l'annulation définitive du droit de stationner.
- 4.2 Tel que précisé à l'article 1.4, le loyer n'est pas remboursable en tout ou en partie même pour les situations suivantes, notamment, un congé de maladie, un congé sans traitement, un retrait préventif, une retraite progressive.

5. RESPONSABILITÉ

- 5.1 INDIGO et le Centre de services scolaire de la Capitale n'assument aucune responsabilité pour les blessures, dommages ou pertes résultant de feu, vol, collision ou tout autre méfait causé au ou par le véhicule et/ou à son contenu.
- 5.2 L'utilisateur dégage expressément INDIGO de toute responsabilité pour ce qui est mentionné à l'article 5.1 et renonce à tout recours en ce sens.
- 5.3 L'utilisateur s'engage à aviser sans délai la Centre de services scolaire de la Capitale de tout incident pouvant impliquer des blessures, dommages, pertes ou méfaits.
- 5.4 Les frais de remorquage sont à la charge du propriétaire du véhicule. De plus, le Centre de services scolaire de la Capitale s'exonère de toute réclamation pour un bris ayant survécu lors de l'opération de remorquage auquel cas l'utilisateur traitera directement sa réclamation avec l'entreprise ayant effectué le remorquage.
- 5.5 INDIGO et la Centre de services scolaire de la Capitale ne sont pas responsables des contraventions émises par les municipalités de notre territoire.

PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

INDIGO se conforme à la Loi sur la protection des renseignements personnels, et l'utilisateur consent à INDIGO le droit de recueillir et d'utiliser ces dits renseignements dans le cadre de ses opérations en relation avec le contrat de location.

POUR TOUTE QUESTION

VEUILLEZ COMMUNIQUER PAR COURRIEL AVEC SABRINA TREMBLAY

À L'ADRESSE SUIVANTE: STATIONNEMENT@CSCAPITALE.QC.CA

INDIGO